



NON À L'UBERISATION DE NOS MÉTIERS !



Dans un monde en bouleversement permanent, il est normal que les entreprises du secteur bancaire et financier cherchent les moyens de faire face aux innombrables évolutions et de s'adapter ainsi à une révolution digitale qui balaie tout sur son passage.



RETROUVEZ L'ARTICLE :
[LE FIGARO 18 FÉVRIER 2020](#)

Le SNB/CFE-CGC, comme tous les salarié(e)s, a pleinement conscience de ce contexte particulièrement difficile ! Nos militant(e)s, dans toutes les entreprises de la banque, de la finance et du crédit, travaillent d'ailleurs pour formuler des propositions concrètes pour intégrer intelligemment ces évolutions et assurer ainsi la pérennité de nos entreprises et l'emploi de leurs collaborateurs.

PAR CONTRE, LE SNB/CFE-CGC EST FAROUCHEMENT HOSTILE ET S'OPPOSERA À TOUTE « UBERISATION » DE NOS MÉTIERS !

En effet, une Caisse d'Épargne Régionale souhaite mettre en place des conseillers bancaires « indépendants ». Ce nouveau statut de « conseiller auto-entrepreneur » est une expérience inédite dans notre pays et validée par le Groupe BPCE. Pour le SNB/CFE-CGC, il s'agit d'un projet dangereux, non seulement pour les salariés mais également pour les clients.



Ce nouveau « conseiller indépendant local » serait mandataire exclusif de la Caisse d'Épargne. Cette dernière pourrait ainsi maintenir sa présence dans des territoires où elle ne souhaite plus conserver une agence traditionnelle.... en économisant une large partie de ses coûts actuels, en particulier en frais de personnel !

Pour le « conseiller auto-entrepreneur », sa rémunération serait exclusivement basée sur le commissionnement. En cas de conjoncture économique difficile, il en supporterait ainsi seul les conséquences avec un commissionnement réduit !

Pour le client, il est à craindre que ce statut inciterait davantage le « conseiller auto-entrepreneur » à la vente de produits pour faire gonfler son commissionnement plutôt qu'au conseil et à l'accompagnement.

DES RISQUES HUMAINS, RÉGLEMENTAIRES ET DÉONTOLOGIQUES !



De nombreuses zones d'ombre persistent, en particulier sur le recrutement futur de ces conseillers, une fois que les candidatures internes seront épuisées ou sur le statut juridique précis qu'aurait ces « conseillers indépendants ».

Enfin, avec ce nouveau statut, l'entreprise se déchargerait totalement de tout ou partie de ses obligations et charges, notamment en matière de formation et de certification des futurs conseillers, ou de responsabilité commerciale.

RETROUVEZ L'ARTICLE :
[LES ECHOS 18 FÉVRIER 2020](#)

POUR LE SNB/CFE-CGC, CE PROJET N'EST DONC PAS ACCEPTABLE EN L'ÉTAT CAR IL CONDUIRAIT DIRECTEMENT À L'UBERISATION DE NOS MÉTIERS !

REJOIGNEZ NOUS !  @Snb_CFE_CGC  SNB CFE CGC

CONTACT SNB/CFE-CGC : 01 48 10 10 50 - FÉVRIER 2020



SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT

1^{ER} RÉSEAU SOCIAL DE LA BANQUE, DE LA FINANCE ET DU CRÉDIT !